

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 9 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCÉL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H06 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M. BUGAUD, G. DOZ, A. BASTIDE, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE (+ procuration de S. CIVIER) A. LOYET, B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+ proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, JC. FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (+ proc de C. GARCIA).

Mesdames MC. SAUSSAC, MC. JOUVE, M. ALLAMEL, M. DUBOIS, MN. DURAND (+ procuration de F. NOGIER), F. DUMAS, P. ROUX (+procuration de R. THIOILLIERE), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 31/10/2018

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs F. JOUFFRE, J. DAURY, B. MEISS, F. BRECHON, P. MANENT et Mesdames C. FAURE et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :

**Objet** : Transfert des emprunts contractés pour le financement des travaux de la ZA Lucien AUZAS à Lavilledieu au 01/01/2017 et remboursement des échéances payées à la CDC Berg Coiron

Préambule :

L'arrêté préfectoral du 23/12/2016 a prononcé concomitamment le retrait de la commune de Lavilledieu de la CDC Berg Coiron et son intégration à l'ex CDC Pays d'Aubenas-Vals, fusionnée au 01/01/2017 au sein de la CDC Bassin d'Aubenas.

A effet du 01/01/2017, et en application des dispositions de la loi NOTRe du 07/08/2015, la CCBA est devenue compétente en matière de zones d'activités.

Après plusieurs rencontres relatives à la répartition des actif et passif entre la CDC Berg Coiron et la commune de Lavilledieu, auxquelles a participé la CCBA sur le point particulier du transfert de la ZA L.Auzas, les parties sont parvenue à un accord amiable validé par les services de l'Etat.

Sur délibérations concordantes des parties, les transferts ont été effectués fin août 2018 par opérations d'ordre non budgétaires entre la CDC Berg Coiron et la commune de Lavilledieu, y compris celles relatives à la ZA L. Auzas.

Les opérations concernant la ZA font quant à elles l'objet d'un transfert par opérations d'ordre non budgétaires entre la Commune et la CCBA conformément au tableau ci-annexé.

Reste néanmoins en suspens la question d'une part du transfert effectif des emprunts contractés à l'origine par la CDC berg Coiron pour le financement des travaux de la ZA et d'autre part du désintéressement de la CDC Berg Coiron qui depuis le 01/01/2017 a honoré le paiement des échéances desdits emprunts.

Contacts pris avec les prêteurs et dans un souci de simplifier les procédures juridiques et la traduction budgétaire du transfert de ces emprunts, avec l'accord du comptable public, la CDC du Bassin d'Aubenas propose de :

- Prendre directement ces emprunts

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20181109-DEL09112018-15-  
DE  
Date de télétransmission : 13/11/2018  
Date de réception préfecture : 13/11/2018

- Désintéresser en lieu et place de la commune de Lavilledieu la CDC Berg-et-Coiron des échéances qu'elle aura payées sur 2017 et 2018.

1°) transfert au 31/12/2016 des emprunts ayant servi au financement de travaux sur la ZA L.Auzas à Lavilledieu

Organismes prêteurs	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche
Référence du prêt	00000246710	A1908351001
Montant initial	510 000€	180 000€
dont Part ZA	195 000€	180 000€
Durée	25 ans	15 ans
Taux fixe	4.31%	5.9%
Echéance	Annuelle constante	Annuelle - amortissement constant
Date de 1ere échéance	05/09/2010	25/12/2009
Date de fin d'échéance	05/09/2034	25/12/2023
Capital restant dû au 31/12/2016	416 369.41€	84 000.00€
Capital transféré à la CCBA au 01/01/2017	159 200.07€	84 000.00€

Le montant total du capital ainsi transféré s'établit au 01/01/2017 à 243 200.07€.

2°) remboursement à la CDC Berg Coiron des échéances sur emprunts transférés

Dans le meilleur des cas, le transfert effectif des emprunts pourrait intervenir avant le 25/12 de l'année en cours, ce qui permettrait à la CCBA d'honorer directement l'échéance du prêt de la Caisse d'Épargne.

La CDC Berg-et-Coiron aura donc payé les échéances 2017 des emprunts et celle de 2018 du prêt Crédit Agricole.

Il est donc proposé au conseil communautaire de rembourser à la CDC Berg Coiron les échéances 2017 et 2018 des emprunts susvisés, soit un total de 42 745.30€ réparti comme suit :

- Emprunt Crédit agricole : échéances 2017 et 2018 pour 25 789.30€ dont 12 326.28€ en capital et 13 463.02€ en intérêt
- Emprunt Caisse d'épargne : échéance 2017 pour 16 956€ dont 12 000€ en capital et 4 956€ en intérêt

3°) En conséquence de quoi, le transfert des emprunts s'établit ainsi qu'il suit :

Organismes prêteurs	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche	CDC Berg Coiron
Capital transféré à la CCBA au 01/01/2017			*24 326.28€
Capital transféré sur emprunt à la CCBA au 25/12/2017		**72 000.00€	
Capital transféré sur emprunt à la CCBA au 05/09/2018	**146 873.79€		
Montant total transféré		243 200.07€	

\*Montant du capital remboursé sur emprunts en 2017 et 2018 (hors intérêts)

\*\*Montant du capital transféré à l'issue des échéances 2017 et 2018

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- Du transfert au 31/12/2016 des emprunts ayant servi au financement de travaux sur la ZA L. Auzas à Lavilledieu Demander
- Du remboursement à la CDC Berg Coiron des échéances 2017 et 2018 sur emprunts transférés

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 13 novembre 2018  
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture :  
007-200073245-20181109-DEL09112018-15-  
DE  
Date de télétransmission : 13/11/2018  
Date de réception préfecture : 13/11/2018